

## Règlement de la Noctutrail du Lambon

1/ Le Spiridon Club du Pays Mellois organise la Noctutrail du Lambon le samedi 04 février 2023 à la base régionale de loisirs du Lambon (79370 Prailles-la Couarde).

2/ Course nature avec deux distances de 13 et 26 kms en nocturne.

3/ Départ base de loisirs du Lambon à 18h30 pour 26 kms, 19h pour le 13 kms.

4/ Inscription par [www.runheure.fr](http://www.runheure.fr) du 01/11/22 12h au 02/02/2023 au soir, limitée à 249 coureurs sur les deux distances. Possibilité de s'inscrire sur place, à la base de loisirs du Lambon, à la salle surplombant le site, le samedi 4 février de 15h à 17h, dans la limite des places disponibles. Tarif de 6€ pour le 13 kms, 9€ pour le 26 kms, hors frais de plateforme.

5/ Retrait des dossards au magasin « Terre de running » à Niort le vendredi 3 février de 14h à 19h et le samedi 4 février de 9h à 14h. A la base de loisirs du Lambon, le samedi 4 février 2023 de 15h à 18h00.

6/ Participation : La Noctutrail est ouverte à partir de 18 ans pour le 13 kms et le 26 kms. Le dossier d'inscription devra comporter une photocopie de licence FFA, un pass running ou un certificat médical mentionnant « l'absence de non contre indication à la course à pied en compétition », de moins d'un an à la date de l'épreuve.

7/ Ravitaillements : un en eau uniquement sur le 13 kms, deux sur le 26 kms (1 en eau et 1 complet), un complet à l'arrivée. Pas de gobelets, prévoir une gourde ou autre récipient.

8/ Chaque coureur devra être muni d'un éclairage individuel et d'une couverture de survie.

9/ Sécurité : Des signaleurs seront postés sur le parcours. Une équipe de secouristes sera présente sur le site de départ et d'arrivée ainsi qu'à deux endroits sur les parcours. En cas d'abandon, rendre la puce sur le site de départ, à la chronométrie.

10/ Environnement : Les participants s'engagent à respecter les ressources naturelles et l'environnement sur l'ensemble du parcours ainsi qu'à conserver leurs déchets. Ils s'engagent à respecter le balisage, le code de la route et les sites traversés. Tout accompagnement est interdit. Uniquement des passages publics sont utilisés.

11/ Chronométrie à puce et résultats par [www.runheure.fr](http://www.runheure.fr)

12/ Récompenses : Chaque coureur se verra remettre un lot à la remise du dossard. Un repas sera offert à chaque coureur dans la salle du restaurant à la fin de la course. Récompenses aux 5 premiers hommes et femmes des deux courses ainsi qu'au club le plus représenté.

13/ Assurances : L'organisation a souscrit une assurance auprès de la compagnie Groupama, contrat couvrant sa responsabilité civile mais décline toute autre responsabilité. Il incombe aux participants de s'assurer personnellement.

14/ Droit à l'image et données personnelles : Par son engagement chaque concurrent autorise l'organisation à utiliser gratuitement son image pour toute communication ainsi qu'à utiliser ses coordonnées postales et/ou électroniques à des finalités compatibles à l'organisation.

15/ Annulation course En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toutes autres circonstances mettant en danger la sécurité des concurrents, les organisateurs se réservent le droit d'annuler les épreuves. Aussi l'organisation s'adaptera aux contraintes sanitaires s'il y a lieu.